

TRIBUNE. « Qui se soucie des femmes ? »

Publié le 14 mai 2020 par l'OBS

Les femmes sont les grandes oubliées de l'état d'urgence sanitaire alors qu'elles sont en première ligne. Augmentation des IVG, explosion des violences domestiques... Des médecins et des avocats tirent la sonnette d'alarme.

Lors de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement a pris la peine d'envisager les moindres détails du confinement : report des délais de procédure, décrets réglementant l'usage de l'hydroxychloroquine, réquisition des masques, généralisation de la vidéoconférence pour les assemblées d'actionnaires, motifs d'attestation et périmètre des déplacements autorisés, etc. Tout ou presque a été envisagé, mais personne n'a pensé aux femmes.

Depuis le confinement, [les demandes d'interruption volontaire de grossesse sont en hausse très sensible](#). Du fait des mesures prises, pourtant, de nombreuses femmes ont été dans l'impossibilité de pouvoir y recourir. Il est souvent difficile de pouvoir circuler pour en demander la réalisation alors que le temps presse, puisque ces actes doivent être réalisés dans les 12 premières semaines de grossesse. Les hôpitaux ont, de plus, fonctionné au ralenti en raison de la mobilisation dans la lutte contre le Covid-19.

De très nombreuses femmes sont dans l'impasse. Rien n'a été prévu pour permettre l'allongement jusqu'à 14 semaines de grossesse, à titre exceptionnel, du délai prévu par la loi. Aujourd'hui, le ministre de la Santé invite les professionnels de santé à pratiquer des interruptions *médicales* de grossesse afin de répondre à ces difficultés. Leur régime est pourtant différent : il nécessite la preuve d'un « *péril grave* » sur la santé des femmes, à la définition incertaine, ou une maladie d'une particulière gravité pour l'enfant, incurable au moment de l'accouchement. Demander aux soignants d'utiliser cette procédure, c'est transférer sur eux la responsabilité des difficultés subies par les femmes. Ils seront alors seuls à devoir répondre de l'absence de qualification de ces nécessités médicales en cas de préjudice. C'est en même temps priver de toute efficacité les limites temporelles fixées à l'interruption volontaire de grossesse et priver de réalité les limites qui lui étaient fixées.

Enfermées avec les auteurs de violences domestiques, elles ont subi encore plus qu'à la – mauvaise – habitude les coups, les atteintes à leur santé physique et mentale. Beaucoup ont dû supporter la charge du télétravail, alors qu'elles ont la charge exclusive de l'occupation des enfants. Qu'il est plaisant de lire tous ces chercheurs affirmer que le confinement leur a permis de publier de passionnants articles lorsque leurs collègues femmes ont vu leur productivité drastiquement décliner. La plupart des soignants mobilisés en première ligne sont, en outre, des femmes. Occupées dans les emplois les plus précaires, ce sont elles aussi qui assuraient l'occupation des caisses de supermarché, les emplois en Ehpad et dans les hôpitaux, en contact direct avec les personnes atteintes.

L'état d'urgence sanitaire a donné lieu à une myriade de textes divers, plus ou moins heureux, certains annulés par les juridictions et d'autres appliqués dans le désordre. Une heure aurait pourtant suffi au ministère afin de prendre un texte ou proposer un amendement permettant l'allongement du délai de l'IVG, à titre exceptionnel, à 14 semaines pour la durée de cette période. Deux lignes d'une ordonnance, d'un décret ou d'un projet de loi pour épargner les souffrances inutiles qui ne sont que la conséquence de l'impossibilité de nos responsables de

comprendre et tenter de résoudre une situation hélas banale que vivent de nombreuses femmes. Car ce sont bien le confinement, la priorité générale donnée au système de santé à la lutte contre le Covid-19 malgré la mobilisation de ses professionnels pour maintenir les services essentiels ainsi que cette incapacité qui demeurent les causes principales de cette nouvelle vulnérabilité ainsi créée de toutes pièces.

Monsieur le Premier ministre, Monsieur le ministre de la Santé, la vie des femmes vaut bien une heure de votre temps et de celui de votre cabinet. Ces situations de détresse restent inutiles et il vous faut maintenant proposer les textes adéquats pour les résoudre. La santé des femmes est à ce modeste prix, dès aujourd'hui.

Les signataires

Benjamin Pitcho (avocat, trésorier de l'association Lawyers 4 Women), **Michelle Dayan** (avocate, présidente de l'association Lawyers 4 Women), **Isabelle Steyer** (avocate), **Philippe Faucher** (médecin en centre d'IVG) et **Ghada Hatem** (médecin en centre d'IVG).